

Traitement des fiches de mesure: état actuel

x Modifications ● Etat actuel (après les adaptations du plan directeur en 2018)

Objet	Révision en 2002	Mise à jour en 2004	Adaptation en 2004	Mise à jour en 2006	Adaptation en 2006	2 ^e mise à jour en 2006	Mise à jour en 2008	Mise à jour en 2010	Adaptation en 2010	2 ^e mise à jour en 2010	Mise à jour en 2012	Adaptation en 2012	Mise à jour en 2014	Adaptation en 2014	Adaptation C_21	Mise à jour en 2016	Mise à jour en 2017	Adaptation en 2016	Mise à jour en 2018	Adaptation en 2018
A_01 Déterminer les besoins en terrains à bâtir pour le logement	x			x			x						x			●				
A_02 Territoires à habitat traditionnellement dispersé	x	●																		
A_03 Critères applicables aux zones de hameaux au sens de l'article 33 OAT	x		x								x					●				
A_04 Consignes applicables à l'aménagement de terrains de golf	x																		●	
A_05 Déterminer les besoins en terrains à bâtir pour les activités				x									x			●				
A_06 Préserver les surfaces d'assolement				x		x		x			x		x			x			●	
A_07 Promouvoir l'urbanisation interne													●							
A_08 Promouvoir les pôles d'urbanisation d'importance cantonale consacrés au logement													x				●			
B_01 Projets générant une importante fréquentation: harmoniser les transports, l'urbanisme et l'environnement	x			x			x	x						x						●
B_02 Mesures des projets d'agglomération "transports et urbanisation"	x			x		x		x			x		x					x		●
B_03 Fixer les priorités bernoises concernant le trafic ferroviaire aux plans national et international	x			x		x	x		x	x		x				●				
B_04 Fixer des priorités concernant les transports publics régionaux, d'agglomération et locaux	x			x		x	x				x		x					x	x	●
B_05 Plan du réseau routier				x				x		●										
B_06 Achever le réseau de routes nationales	x	x		x		x	x	x		x	x		x			x			●	
B_07 Actualiser le plan du réseau routier	x			x		x	x		x		x		x			x				●
B_08 Mettre en œuvre les prescriptions relatives à la protection contre le bruit du trafic routier	x			x			x		x	x		x						x		●

		Révision en 2002	Mise à jour en 2004	Adaptation en 2004	Mise à jour en 2006	Adaptation en 2006	2 ^e mise à jour en 2006	Mise à jour en 2008	Mise à jour en 2010	Adaptation en 2010	2 ^e mise à jour en 2010	Mise à jour en 2012	Adaptation en 2012	Mise à jour en 2014	Adaptation en 2014	Adaptation C_21	Mise à jour en 2016	Mise à jour en 2017	Adaptation en 2016	Mise à jour en 2018	Adaptation en 2018
Objet																					
B_09	Conceptions régionales des transports et de l'urbanisation				x		x	x			x			x			x			●	
B_10	Déterminer la qualité de la desserte par les transports publics				x												●				
B_11	Gestion du trafic									x	x						x			●	
B_12	Itinéraires cyclables assurant une fonction de réseau cantonal (plan sectoriel pour le trafic cycliste)													x						●	
B_13	Etendre le réseau de routes nationales (élimination de goulets d'étranglement et exploitation)																				●
B_14	Elaborer une stratégie bernoise sur le transport de marchandises et la logistique																				●
B_15	Routes d'approvisionnement pour des transports exceptionnels																				●
C_01	Réseau de centres	x			x									x					●		
C_02	Classification des communes selon les types d'espace décrits dans le projet de territoire du canton de Berne	x				x				x				x					x	●	
C_03	Mettre en œuvre la politique concernant les agglomérations et la coopération régionale	x	x		x		x	x			x		x				x			●	
C_04	Réaliser des pôles de développement cantonaux (PDE)	x	x		x		x	x			x			x					x	●	
C_05	Mettre en œuvre des mesures destinées à la promotion du tourisme	x			●																
C_06	Encourager l'exploitation des potentiels régionaux	x			●																
C_07	Promouvoir l'agriculture de manière différenciée selon les régions	x			x		x	x				x								●	
C_08	Harmoniser l'aménagement local et l'approvisionnement en énergie	x			x		x		x		x		x				x				●
C_09	Viser un approvisionnement conforme aux besoins dans les domaines des télécommunications et de la poste	x	x		x			x					●								

Objet	Révision en 2002	Mise à jour en 2004	Adaptation en 2004	Mise à jour en 2006	Adaptation en 2006	2° mise à jour en 2006	Mise à jour en 2008	Mise à jour en 2010	Adaptation en 2010	2° mise à jour en 2010	Mise à jour en 2012	Adaptation en 2012	Mise à jour en 2014	Adaptation en 2014	Adaptation C_21	Mise à jour en 2016	Mise à jour en 2017	Adaptation en 2016	Mise à jour en 2018	Adaptation en 2018
	G_10 Estimation des frais d'équipement lors du classement de terrains en zone à bâtir	x							○											
C_11 Gestion forestière durable	x			x			x		x				x							○
C_12 Rajeunir, reboiser et entretenir des forêts ayant une fonction protectrice	x			x			x	x					x			x				○
G_13 Permettre l'utilisation ciblée des routes agricoles et forestières ayant fait l'objet de crédits d'amélioration foncière pour le cyclotourisme et la randonnée à VTT	x			○																
C_14 Sites d'extraction nécessitant une coordination à un niveau supérieur	x								x		x							x		○
C_15 Installations de traitement des déchets d'importance cantonale (plan sectoriel déchets)			x	x	x	x	x	x			x	x	x				x			○
C_16 Garantir le développement de l'Université et de la Haute école pédagogique de Berne			x	x		x					○									
C_17 Développement des structures scolaires				x				○												
C_18 Installations de production d'énergie d'importance cantonale				x					x				x			○				
C_19 Garantir l'alimentation publique en eau				x					x	x			○							
C_20 Utiliser la force hydraulique des cours d'eau									x	x									○	
C_21 Promouvoir les installations de production d'énergie éolienne									x		x	x		x						○
G_22 Centres de logistique du bois									x										○	
C_23 Piloter le développement touristique du point de vue spatial									x											○
C_24 Réaliser le Switzerland Innovation Park de Biel/Bienne												x	x			x			○	
C_25 Créer les conditions, du point de vue spatial, permettant la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032												x		x		x				○
C_26 Concentration des sites de la Haute école spécialisée bernoise														x		x				○

	Révision en 2002	Mise à jour en 2004	Adaptation en 2004	Mise à jour en 2006	Adaptation en 2006	2 ^e mise à jour en 2006	Mise à jour en 2008	Mise à jour en 2010	Adaptation en 2010	2 ^e mise à jour en 2010	Mise à jour en 2012	Adaptation en 2012	Mise à jour en 2014	Adaptation en 2014	Adaptation C_21	Mise à jour en 2016	Mise à jour en 2017	Adaptation en 2016	Mise à jour en 2018	Adaptation en 2018	
Objet																					
C_27	Garantir le traitement public des eaux usées													x					x		●
D_01	Constructions caractéristiques du paysage	x		●																	
D_02	Encourager le changement d'affectation de friches urbaines	x											●								
D_03	Tenir compte des dangers naturels dans l'aménagement local				x						x									●	
D_04	Tenir compte des risques techniques dans l'aménagement local (prévention des accidents majeurs)								x		x		●								
D_05	Infrastructures d'approvisionnement en gaz naturel à haute pression: garantir la prévention des accidents majeurs								x				●								
D_06	Gérer les résidences secondaires								●												
D_07	Garantir la réutilisation des immeubles cantonaux sis dans des zones affectées à des besoins publics								●												
D_08	Créer des aires de séjour et de transit destinées aux gens du voyage								x		x		x						●		
D_09	Empêcher la croissance de la surface forestière													●							
D_10	Préserver, valoriser et développer le site construit																				●
E_01	Encourager la qualité et la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture	x			x			x					●								
E_02	Assumer une responsabilité particulière dans le domaine de la protection des espaces vitaux et des espèces	x	x		x		x		x			x	x			●					
E_03	Supprimer les obstacles aux déplacements suprarégionaux de la faune	x				●															
E_04	Biodiversité en forêt	x	x		x		x		x		x		x							●	

	Révision en 2002	Mise à jour en 2004	Adaptation en 2004	Mise à jour en 2006	Adaptation en 2006	2° mise à jour en 2006	Mise à jour en 2008	Mise à jour en 2010	Adaptation en 2010	2° mise à jour en 2010	Mise à jour en 2012	Adaptation en 2012	Mise à jour en 2014	Adaptation en 2014	Adaptation C_21	Mise à jour en 2016	Mise à jour en 2017	Adaptation en 2016	Mise à jour en 2018	Adaptation en 2018
Objet																				
E_05 Préserver et valoriser les cours d'eau	x			x					x		x					x			●	
E_06 Création et exploitation de parcs d'importance nationale au sens de la LPN					x				x			x				●				
E_07 Site "Alpes suisses Jungfrau-Aletsch" inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO (SAJA)									x		x					●				
E_08 Préserver et valoriser les paysages									x		x			x		x				●
E_09 Tenir compte des inventaires fédéraux au sens de l'article 5 LPN									x				x			●				
E_10 Mettre en œuvre les inventaires fédéraux au sens de l'article 18a LPN									●											
E_11 Poursuivre le développement ciblé des secteurs d'économie mixte									x				●							
E_12 Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO														●						
F_01 Mettre en œuvre la Nouvelle politique régionale	x				x		x	x					x			●				
F_02 Coordonner les politiques sectorielles et tenir compte de leurs répercussions sur les régions	x			x				x					●							
F_03 Conclure des conventions de coordination entre le canton et les régions	x			x				x					●							
F_04 Encourager les parcs régionaux et d'autres projets régionaux de développement durable	x			●																
G_01 Encourager le développement durable au niveau local	x	x		x				x			x					●				
G_02 Harmoniser les prescriptions cantonales sur les constructions	x			●																
H_01 Garantir la gestion du plan directeur et la coordination des activités ayant des répercussions sur l'espace	x												●							
H_02 Elaborer une stratégie de mise en œuvre du plan directeur dans le domaine de compétence de la	x			●																

Objet		Révision en 2002	Mise à jour en 2004	Adaptation en 2004	Mise à jour en 2006	Adaptation en 2006	2 ^e mise à jour en 2006	Mise à jour en 2008	Mise à jour en 2010	Adaptation en 2010	2 ^e mise à jour en 2010	Mise à jour en 2012	Adaptation en 2012	Mise à jour en 2014	Adaptation en 2014	Adaptation C_21	Mise à jour en 2016	Mise à jour en 2017	Adaptation en 2016	Mise à jour en 2018	Adaptation en 2018
	Direction de l'instruction publique (INS)																				
H_03	Elaborer une stratégie de mise en œuvre du plan directeur dans le domaine de compétence de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)	x			○																
I_01	Mettre en place et exploiter un système d'observation du territoire	x	x																	○	
R_01	Elaborer une stratégie de développement du Seeland – pied sud du Jura – Jura bernois	x				x						x		x						○	
R_02	Développer le potentiel touristique de la région des Trois-Lacs	x				x			x								○				
R_03	Garantir une protection contre les crues de la Chise et de ses affluents	x							○												
R_04	Gérer les conséquences de l'inscription de la région Jungfrau Aletsch Bietschhorn au Patrimoine mondial de l'UNESCO	x			○																
R_05	Valoriser durablement l'écosystème de la Birse					x	x	x				x					○				
R_06	Assainir la rive gauche du lac de Biemme					x								x						○	
R_07	Téléphérique en V dans la région de la Jungfrau														○						
R_08	Plan directeur des eaux de l'Aar du Hasli														○						
R_09	Plan directeur des eaux de la Kander														○						
R_10	Tunnel du Grimsel																		x	○	